

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE114641020

Accorder un contrat à Doncar Construction inc. pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne, au prix total de 3 157 579, 49\$, taxes incluses – Appel d'offres public 11-042 (4 soumissions).

Rapport déposé au conseil municipal
Le 26 septembre 2011

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-président

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

M. Richard Bergeron
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Bertrand A. Ward
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Montréal, le 7 septembre 2011

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE114641020, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Doncar Construction inc. pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne, au prix total de 3 157 579,49\$, taxes incluses – Appel d'offres public 11-042 (4 soumissions). Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Laurent Blanchard
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Marie-Pierre Rouette
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE114641020	5
Conclusion	6

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M \$ ou contrat de services professionnels de plus de 1M \$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE114641020

Accorder un contrat à Doncar Construction inc. pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne, au prix total de 3 157 579,49\$, taxes incluses – Appel d'offres public 11-042 (4 soumissions).

À sa séance du 17 août 2011, le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier 114641020, a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent dossier. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 2 000 000 \$ présentant un écart négatif de plus de 20% entre l'estimation des professionnels externes et la soumission de l'adjudicataire*

Le 31 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat 114641020, qui lui avait été confié. Ils ont rencontré les responsables de l'arrondissement de St-Laurent qui ont répondu à leurs questions.

Les responsables de l'arrondissement de St-Laurent ont d'abord présenté le contexte du dossier. Ils ont clarifié le rôle des différents acteurs et ont notamment exposé le rôle joué par l'arrondissement de St-Laurent, en tant qu'exécutant des travaux, dans le cadre du présent contrat.

Le processus d'appel d'offres a ensuite fait l'objet de précisions. Les différentes étapes franchies, le nombre de preneurs de cahier des charges, de même que le nombre de soumissions – toutes conformes – déposées ont été établis. La méthode employée pour réaliser l'estimation a également fait l'objet d'explications détaillées.

Par ailleurs, les responsables du dossier ont suggéré des pistes de réponses pouvant expliquer l'écart entre l'estimation réalisée, confiée à une firme externe, et le prix de la soumission proposée par l'adjudicataire. Ceux-ci ont notamment mentionné, à cet effet, avoir observé, depuis le début de l'année 2011, une tendance à la baisse dans les soumissions déposées pour la réalisation de travaux sur le territoire de l'arrondissement.

Les élus membres de la commission ont néanmoins réitéré leur étonnement quant à l'ampleur des écarts entre l'estimation et les prix des soumissions déposées. De l'avis unanime des membres, les méthodes utilisées par les firmes externes mandatées par la Ville pour réaliser les estimations auraient avantage à être mieux adaptées à la réalité du marché.

Les membres de la commission ont, par la suite, salué la clarté des informations contenues au dossier décisionnel. Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance.

En conséquence, ils émettent le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de l'arrondissement de St-Laurent pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond au critère établi par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 2 000 000 \$ présentant un écart négatif de plus de 20% entre l'estimation des professionnels externes et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant le ratio entre le nombre de preneurs de cahiers des charges et le nombre de soumissions déposées;

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables de l'arrondissement de St-Laurent sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE114641020 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.